

**Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil Européen, au Conseil, à la Banque Centrale Européenne, au Comité Économique et Social Européen, au Comité des Régions et à la Banque Européenne d'investissement**  
**Faire face aux conséquences d'un retrait sans accord du Royaume-Uni de l'Union : l'approche coordonnée de l'Union**  
**COM (2019) 195**

La Chambre des députés soutient la position de la Commission européenne selon laquelle le retrait ordonné du Royaume-Uni de l'UE est la seule possibilité de garantir les droits des citoyens en matière de libertés fondamentales et de sécurité sociale, la préservation de l'intégrité du marché intérieur, le respect des valeurs sociales, environnementales et de développement durable, le fonctionnement efficace et régulé des opérations commerciales internationales.

La Chambre des députés salue la volonté de la Commission d'examiner tous les aspects de la possibilité d'un retrait sans accord et de poursuivre les préparatifs multilatéraux à cet égard.

La Chambre des députés recommande de fournir un soutien supplémentaire, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et le financement supplémentaire de sources de financement, et pour l'utilisation, en cas de Brexit sans accord, de tous les fonds européens et instruments spécifiques.